RAPPORT INITIAL
CONTROLE TECHNIQUE

SOCOTEC

ESID Lyon
Maxime KINDEL
26, Avenue Leclerc
69007 LYON
Email : maxime.kindel@intradef.gouv.fr

POLEYMIEUX-AU-MONT-D'OR - ESID LYON - SITE BA 942 - REHABILITATION BAT 022 CHENIL

Date d’émission 28/07/2026
N° d’affaire : 2405885M0000107
Référence chrono : CT/885M0/0726/1875
Version : 1

VOTRE RESPONSABLE D’AFFAIRE

Jean Sebastien LIGNOT
Tél. +33 6 18 65 07 99
Email : jean-sebastien.lignot@socotec.com

CONTRATS NATIONAUX CONST & IMMO
Pôle Contrats Nationaux
5 Place des frères Montgolfier
78180 GUYANCOURT
+33 1 30 12 81 37

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° tva intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT **3**
2. SIGNATURES **5**
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX **5**
3.1. Partenaires de l'opération 5
3.2. Données de l'affaire 5
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES **6**
5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D **7**
5.1. Analyse de Risque 7
6. ANALYSE DE RISQUE **8**
6.1. Plans d'action 8
6.2. Mission LE relative à la solidité des existants 8
6.3. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d´équipement indissociables 9
7. EVALUATION DE CONFORMITE **17**
7.1. Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme 17
7.2. Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu´ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels 18
7.3. Mission TH relative à l´isolation thermique et aux économies d´énergie 20
7.4. Mission HYSh relative à l´hygiène et à la santé dans les bâtiments d´habitation 20
7.5. Mission PHA relative à l´isolement acoustique des bâtiments autres que les bâtiments d'habitation 21

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°2405885M0000107, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception.

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission LE relative à la solidité des existants (LE).
- Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d´équipement indissociables (L).
- Mission F relative au fonctionnement des installations (F).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme (PS).
- Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu´ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels (STI).
- Mission PHA relative à l´isolement acoustique des bâtiments autres que les bâtiments d'habitation (PHA).
- Mission TH relative à l´isolation thermique et aux économies d´énergie (TH).
- Mission HYSh relative à l´hygiène et à la santé dans les bâtiments d´habitation (HYSH).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d’équipement et s’exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L’intervention de

l'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité** .

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,
- Les référentiels techniques appropriés,
- Les retours d'expérience et les pathologies (désordres connus) propres à la typologie de l'ouvrage

L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions règlementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Jean Sebastien LIGNOT **Responsable d'Affaire**	

Ce rapport a été édité par : Jean Sebastien Lignot

Ce rapport a été transmis à :

- Maxime KINDEL / maxime.kindel@intradef.gouv.fr

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage
Maxime KINDEL ESID LYON 22, avenue LECLERC 69007 LYON

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE
BA942 69250 POLEYMIEUX-AU-MONT-D'OR
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE
Travaux de réhabilitation du chenil et surélévation d'un bâtiment

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation – Identification des documents examinés	Reçu le
02 260703_ESP24_PRO_Cahier de détails des ouvrages types.pdf	03/07/2026
03 260703_ESP24_PRO_Carnet de second oeuvre.pdf	03/07/2026
01 260703_ESP24_PRO_Dossier graphique.pdf	03/07/2026
24362-BETREC-PRO-STR-BA-67.81-INDØ-COF.pdf	03/07/2026
24362-BETREC-TH-PRO-RSEE Partie thermique.pdf	03/07/2026
24362-BETREC-PRO-ELEC-Carnet de luminaires.pdf	03/07/2026
24362-BETREC-PRO-CVP-RDC-CVP02.pdf	03/07/2026
24362-BETREC-PRO-STR-CB-POLEYMIEUX-Carnet de détail.pdf	03/07/2026
23432-BETREC-PRO-CCTP-Lot N°04 CLOS COUVERTS Courettes.pdf	03/07/2026
24362-BETREC-PRO-CVP-VS-CVP01.pdf	03/07/2026
23432-BETREC-PRO-CCTP-Lot N°02 GROS OEUVRE.pdf	03/07/2026
24362-BETREC-PRO-STR-CB-POLEYMIEUX-Plan Structure.pdf	03/07/2026
24362-BETREC-PRO-ELEC-R+1-EL02 - Plan de cheminement R+1 - Bat.0022.pdf	03/07/2026
24362-BETREC-VRD-PRO-REV-Ind0.pdf	03/07/2026
24362-BETREC-PRO-ELEC-RDC-EL13 - Plan d'implantation - Bat.0066.pdf	03/07/2026
23432-BETREC-PRO-CCTP-Lot N°03 CLOS COUVERTS Bâtiment.pdf	03/07/2026
24362-BETREC-PRO-CVP-R+1-CVP03.pdf	03/07/2026
24362-BETREC-VRD-PRO-TER-Ind0.pdf	03/07/2026
24362-BETREC-PRO-STR-BA-C01-INDØ-COF.pdf	03/07/2026
24362-BETREC-PRO-CCTP-Lot N°01B TERRASSEMENT-VRD.pdf	03/07/2026
24362-BETREC-PRO-CVP-SCHEMA DE PRINCIPE-CVP00.pdf	03/07/2026
24362-BETREC-PRO-ELEC-RDC-EL01 - Plan des cheminements - Bat.0022.pdf	03/07/2026
23432-BETREC-PRO-CCTP-Lot N°05 AMENAGEMENTS INTERIEURS.pdf	03/07/2026
24362 Poleymieux NTC STR-PRO.pdf	03/07/2026
24362-BETREC-VRD-PRO-RES-Ind0.pdf	03/07/2026
24362-BETREC-PRO-STR-BA-22-INDØ-COF.pdf	03/07/2026
24362-BETREC-PRO-ELEC-R+1-EL12 - Plan d'implantation CFO - Cfa - Bat.0022.pdf	03/07/2026
24362-BETREC-PRO-ELEC-Bilan de puissance.pdf	03/07/2026
24362-BETREC-TH-PRO-Notice thermique et carbone.pdf	03/07/2026
24362-BETREC-PRO-ELEC-RDC-EL11 - Plan d'implantation CFO - Cfa - Bat.0022.pdf	03/07/2026
23432-BETREC-PRO-CCTP-Lot N°06 LOTS TECHNIQUES.pdf	03/07/2026
24362-BETREC-PRO-CCTP-Lot N°01A DEMOLITION DESAMIANTAGE.pdf	03/07/2026
24362-BETREC-PRO-STR-CM01_Ø-ENSEMBLE AUVENT CASIERS.pdf	03/07/2026
24362-BETREC-TH-PRO-RSEE Partie environnement.pdf	03/07/2026

5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D

5.1. Analyse de Risque

Le niveau de risque a été défini par notre Direction des Solutions et des Techniques de l'Innovation et des chiffres de la sinistralité dans le bâtiment

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DONNEES RELATIVES A LA SOLIDITE, CONCERNANT LES EXISTANTS, DU FAIT DE LA REALISATION DES TRAVAUX NEUFS			
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT			
DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE *Etude géotechnique G2 PRO, numéro 01846, établi en date du 29/06/26*			
Modèle géotechnique retenu *Bâtiment 22 : Remblais blocailleux probable d'environ 1.70m de profondeur sur substratum calcaire +/- fracturé.*	S	**Il est bien noté que la succession géologique est incertaine compte-tenu des conditions d'intervention du géotechnicien, et que la mission G3 aura entre autre pour objectif de confirmer le modèle retenu à ce jour.** **Bien que cela ne rentre pas strictement dans le cadre de la mission de SOCOTEC, il nous semble pertinent que l'entreprise retenue confie à un bureau d'études géotechniques la mission G3 à sa charge.**	103
RÉSEAUX			
Réseau d'assainissement	S	**En attente de plans plus précis précisant notamment les fils d'eau des EU/EV.** **En aucun cas les pentes des réseaux d'assainissement ne doivent être inférieures à 1 %.**	26
ETANCHÉITÉ DE TOITURE - ÉLÉMENT PORTEUR BÉTON			
Evacuation des eaux pluviales EEP	S	**Confirmer la présence d'au moins une descente EP en plus du trop plein indiqué pour les toitures terrasses transfo et sous station.**	56

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6. ANALYSE DE RISQUE

6.1. Plans d'action

Dans le cadre de notre mission et au regard de l'analyse de risque et à l'évaluation de conformité nous avons identifié les actions à mener suivantes :

Dispositions du projet	Action à mener	N°
COUVERTURE		
Nature ou technique		53

6.2. Mission LE relative à la solidité des existants

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DEFINITION DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR EXISTANTS			
Existence de documents définissant de manière précise ce programme *Selon plans joints au dossier.* *Concerne principalement le bâtiment 22, faisant l'objet d'une surélévation.*	PM	Pour mémoire	
RENSEIGNEMENTS SUR LES EXISTANTS			
Existence de documents définissant les existants *Plans, diagnostic.*	F		
COMPATIBILITÉ DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS *Bâtiment 22 : surélévation par éléments de charpente bois avec renforts de la structure béton, création de trémies et ouvertures.*	F		
SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS *Prévu un renfort des éléments sollicités par la surélévation.*	F	Les documents d'exécution des renforts et reprises en sous-oeuvre seront à nous transmettre en exécution pour avis.	

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6.3. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d´équipement indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
PARAMÈTRES CLIMATIQUES			
Vent *Région de vent : 2* *Catégorie de terrain : III.a* *Vitesse de base : Vb = 24 m/s*	F		
Neige *Région de neige : A2* *Charge de neige accidentelle au sol : sad = 100 daN/m²* *Altitude du site : 532m* *Charge de neige normale au sol : sk = 45 daN/m²*	F		
DONNÉES RELATIVES À LA SISMICITÉ *Le projet est situé en zone de sismicité 2 (aléa faible), classe d'importance II.*	PM	Cf mission PS par ailleurs.	
DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE *Etude géotechnique G2 PRO, numéro 01846, établi en date du 29/06/26*	PM		
Risques géotechniques *Les points de vigilance identifiés sont les suivants :* *1) Le retrait et le gonflement dus aux argiles, avec une profondeur d'assise minimale de fondation de 1.20m* *2) Cavités souterraines : à environ 500m de la zone d'études, sans impact sur le projet* *3) Remblai, succession des couches de sol non certaine : nécessité d'une mission G3 avec investigations complémentaires pour confirmer la nature des terrains dans les zones non accessibles lors de l'étude.*	PM	Il conviendra que l'entreprise retenue précise les dispositions envisagées dans le cadre de sa mission G3, en lien avec les préconisations formulées dans la G2 PRO.	
Connaissance du sol *Les essais réalisés sont les suivants :* *Mission G1 : 2 sondages pressiométriques profonds de 8,0 m (SP3, SP4), 1 sondage carotté de 5,0 m (SC3) et 2 essais au pénétromètre dynamique (P3 et P4) à une profondeur de 0,80 à 1,40 m.* *Mission G2 AVP : 2 sondages pressiométriques profonds de 8,0 m (SPA1 et SPA2), 1 sondage carotté de 5,0 m de profondeur (SCA1) et un essai au pénétromètre dynamique à une profondeur de 1,0 m/TA (PA1),* *Mission G2 AVP sur la base de la demande de*	PM	Il est bien noté que la succession géologique est incertaine compte-tenu des conditions d'intervention du géotechnicien, et que la mission G3 aura entre autre pour objectif de confirmer le modèle retenu à ce jour.	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
BETREC : 5 essais au pénétromètre dynamique à une profondeur de 0,20 et 1,70 m/TA (P10 à P50), 4 reconnaissances de fondation à 0,40 à 1,00 m/TA de profondeur (RF10 à RF40) et un essai d'identification GTR.			
Connaissance de l'hydrologie du site *Compte tenu de la topographie du site, aucune nappe véritable n'est présente.*	F		
Modèle géotechnique retenu *Bâtiment 22 : Remblais blocailleux probable d'environ 1.70m de profondeur sur substratum calcaire +/- fracturé.*	S	**Il est bien noté que la succession géologique est incertaine compte-tenu des conditions d'intervention du géotechnicien, et que la mission G3 aura entre autre pour objectif de confirmer le modèle retenu à ce jour.** **Bien que cela ne rentre pas strictement dans le cadre de la mission de SOCOTEC, il nous semble pertinent que l'entreprise retenue confie à un bureau d'études géotechniques la mission G3 à sa charge.**	103
Précision du modèle géotechnique retenu			
Caractérisation des couches de sols *Les sondages ont mis en évidence, sous une couverture superficielle (terre végétale, enrobé ou couche de forme selon les secteurs), des blocs et cailloux dans une matrice limono-argileuse à sableuse marron, surmontant le substratum calcaire beige plus ou moins altéré et fracturé.*	F		
Niveau d'assise *Profondeur d'assise minimale de 1,20 m par rapport sol extérieur fini pour tenir compte des risques de retrait / gonflement de la fraction fine des formations, pour se fonder dans les formations à blocs ou dans le substratum calcaire +/- fracturé.*	F		
Taux de travail *Taux de travail 3 bars ELS annoncé, sous réserve des confirmations de la G3.*	F		
Estimation des tassements *Tassements absolus admissibles inférieurs au 1/2cm*	F		
RÉSEAUX			
Réseau d'adduction d'eau	F		
Réseau d'assainissement	S	**En attente de plans plus précis précisant notamment les fils d'eau des EU/EV.**	26

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
		En aucun cas les pentes des réseaux d'assainissement ne doivent être inférieures à 1 %.	
RÉSEAU DE CANALISATIONS ÉLECTRIQUES ENTERRÉES	F		
VOIRIES	F		
FONDATIONS SUPERFICIELLES			
Type ou technique *Réalisation des fondations superficielles de type semelles filantes.*	F		
SOUTÈNEMENTS ET TALUS	HM	Pour mémoire : la paroi microberlinoise jouant un rôle de soutènement provisoire à l'Ouest du bâtiment 022 est Hors Mission de Contrôle Technique.	
Murs de soutènement			
Solidité du mur *La classe d'exposition et la classe de résistance du béton sont précisées dans la notice structure.*	F		
Dispositions constructives *Les dispositions constructives prévues pour le mur sur la partie droite des courettes (Façade Nord) et le mur sur la partie gauche et basse des courettes sont :* *- Ragréage soigné des faces du béton,* *- Arasement et glacis sur haut de mur,* *- Barbacanes PVC* *- Étanchéité 2 couches bitumineuses* *- Drain avec chaussette géotextile et graviers drainants en pied de mur* *- Nappe gaufrée DELTA MS sur partie enterrée*	F		
DALLAGES			
Nature ou technique *Les planchers bas sont réalisés selon deux principes constructifs distincts :* *- Dalles portées coulées en place pour les courettes du chenil ainsi que pour les Bâtiments 0067 et 0081* *- Plancher sur vide sanitaire pour le Bâtiment 0022.*	F		
Isolation thermique *Bâtiment 022 cage escalier* *Isolant sous dalle portée de la cage escalier- ép 100 mm* *Bâtiment 067 :* *Isolant sous dalle portée - ép 100 mm*	F		
STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAINT	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
		Plans d'exécution à nous faire parvenir avant mise en oeuvre pour avis.	
STRUCTURE MÉTALLIQUE			
Nature ou technique *Bâtiment 081 : Auvent / casiers extérieurs :* *- Charpente métallique en profilés du commerce* *- Poteaux tubes ronds chevillés en pied via platines* *- Poutres, pannes, chevêtres type IPE, UPN, HEA* *- Consoles, éléments de contreventement, palées de stabilité* *- Ossature périphérique pour bardages et portes*	F		
Prise en compte des charges et surcharges *Pour mémoire : La prise en compte des charges et surcharges du auvent pour le bâtiment 081 n'est pas décrite dans la notice structure. A prendre en compte en exécution.*	F		
Transmission des efforts horizontaux - contreventement *Des croix de saint André sont prévues pour assurer le contreventement vertical et horizontal de l'ensemble de la charpente.*	F		
Assemblages boulonnés	F		
Protection contre la corrosion *Les éléments métalliques recevront une protection anticorrosion adaptée.*	F	Avis favorable de principe. Il conviendra toutefois que le dossier d'exécution de l'entreprise précise les dispositions envisagées pour ce faire.	
STRUCTURE EN BOIS OU MATÉRIAUX À BASE DE BOIS			
système de poteaux-poutres lamellé-collé *Bâtiment 022 :* *Locaux d'équipe Cynophile avec surélévation :* *- Poteaux bois massif 160 x 160 C24* *- Poutres LC membrure haute 160 x 300 GL24h.*	F		
charpente industrialisée en bois dite "fermette" *Bâtiment 022 : la charpente est constituée de fermettes industrialisées en sapin et reposant sur des poutres en lamellé-collé GL24h.*	F		
ETANCHÉITÉ PAROIS ENTERRÉES (HORS PRESSION)			
Principe d'étanchéité ETANCHÉITÉ PAROIS ENTERRÉES (HORS PRESSION) *Une protection de la tête de l'étanchéité en pied*	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
de façade sera assurée. *Paroi enterré en périphérie de la cage escalier du bâtiment 022 :* *Fourniture et mise en œuvre d'une étanchéité par revêtement bitumineux sur parois verticales enterrées isolées, comprenant :* *- Enduit d'imprégnation à froid* *- Membrane en bitume SBS avec agent anti racine* *- Chape souple d'étanchéité* *Isolation sur étanchéité des parois enterrés au droit de la cage par du PSE ép.180 mm*			
Drainage *Drainage vertical des parois et soubassements enterrés de la cage escalier du bâtiment 022 : drain vertical type DELTA MS* *Drainage vertical des parois et soubassements enterrés des bâtiments 067 et 081 : drain vertical type DELTA MS* *Un drainage périphérique en pied de voiles est prévu pour les bâtiments 067, 081 et 022.*	F		
ETANCHÉITÉ DE TOITURE - ÉLÉMENT PORTEUR BÉTON			
Nature ou technique *Batiment 022 :* *Il est prévu, en toitures intermédiaires des locaux transformateur et sous-station, une étanchéité autoprotégée avec relevés sur costières*	F		
Evacuation des eaux pluviales EEP	S	**Confirmer la présence d'au moins une descente EP en plus du trop plein indiqué pour les toitures terrasses transfo et sous station.**	56
Relevés d'étanchéité *Des relevés d'étanchéité en périphérie des toiture terrasses transfo et sous station sont prévues.*	F		
ETANCHÉITÉ DE TOITURE - ÉLÉMENT PORTEUR BOIS			
Pente de toiture *Pente de toiture est de 40%*	F		
COUVERTURE			
Nature ou technique *Bâtiment 022 :* *Bac acier simple peau en panneaux nervurés pour la toiture, l'édicule escalier et les terrasses transfo et toitures terrasse*	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Bâtiment 081 et 067 : *Bac acier simple peau en panneaux nervurés* *Courette :* *JI Roof Plus 1000 -> panneau de toiture isolé avec une face extérieure trapézoïdale, avec un noyau en mousse PIR de haute qualité.*			
Pentes *Les couvertures en plaques nervurées en tôles d'acier présentent une pente de 6 % pour le bâtiment 067, de 5 % pour le bâtiment 081, 40 % pour le bâtiment 022 et de 5% pour la partie transfo et sous station du bâtiment 022.*	F		
ENDUITS TRADITIONNELS			
Nature ou technique compte tenu du support *Bâtiment 022 : Enduit monocouche sur béton*	F		
SYSTÈME D'ENDUIT SUR ISOLANT			
Nature ou technique par rapport au support *Enduit monocouche sur isolation laine de roche, sur béton.*	F		
FAÇADES BOIS			
Type de façades bois (COB, FOB ou CLT) *Bâtiment 022 :* *Le projet concerne un type de façades bois FOB pour la surélévation.*	F		
Type de revêtement de la façade *Bardage ventilé en tôle acier aspect joint debout.*	F		
Compatibilité des déformations de la structure avec une façade type FOB *La compatibilité des déformations entre la structure porteuse et la FOB est prise en compte par les dispositifs prévus au CCTP : équerres réglables en acier galvanisé, ossature secondaire en tasseaux 40x40 mm, système de fixation conforme à l'Avis Technique du bardage MAUKA LINE (ARCELOR MITTAL).*	F		
BARDAGES			
Nature ou technique *Bâtiment 022 R+1 sur voile béton :* *Le revêtement de la FOB est un bardage métallique non isolé sur support voile béton de la cage d'escalier.* *Bâtiment 081 : Auvent / casiers* *Bardage simple peau en partie courante pour*	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
l'ensemble du bâtiment.			
Nature du support de bardage	F		
Ossature du bardage : nature *Métallique.*	F		
ELÉMENTS DIVERS EN FAÇADES			
Brise-soleil	F		
MENUISERIES EXTÉRIEURES			
Nature ou technique *Menuiseries extérieures aluminium, protection par thermolaquage avec label Qualicoat, vitrage CEKAL, joint sous label SNJF, A*3 E*4 V*A2.* *Blocs portes acier.*	F		
CLOISONS			
Nature ou technique *Contre-cloisons en plaques de plâtre sur ossature, avec plaques adaptées aux pièces humides ("hydro") le cas échéant.*	F		
REVÊTEMENTS DE SOLS DURS COLLÉS			
Nature ou technique *Carrelage en pose collée pour le bâtiment 022, le 065/067*	F		
Adéquation aux locaux - UPEC *U4P4E4C3 et U4P4E2C2*	F		
ETANCHÉITÉ DES PLANCHERS INTERMÉDIAIRES *Bâtiment 022 : Etanchéité de plancher par SEL pour la sous-station, les locaux vestiaires/douches et sanitaires, buanderie, sur support ragréé P4, avec siphons de sol en vestiaires/douches, buanderie.* *Bâtiment 065/067 : ensemble des locaux., avec siphon dans la salle de soin.*	F		
GARDE-CORPS - SERRURERIE	F		
PLOMBERIE SANITAIRE GAZ	F		
GÉNIE CLIMATIQUE	F		
CFO - CFA	F		
CONTRÔLE INTERNE DES CONSTRUCTEURS	PM	RAPPEL: Aux termes du décret du 7 déc. 1978, SOCOTEC, dans le cadre de sa mission: - s'assure que, pendant l'exécution des travaux, l'autocontrôle qui incombe à chacun des constructeurs, énumérés à l'Article 1792-1 du Code Civil, s'effectue de manière satisfaisante - procède elle-même par sondages au contrôle de l'exécution des travaux. Il convient par conséquent que les Constructeurs tiennent à disposition de SOCOTEC: - la liste des vérifications	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
		envisagées par l'entreprise pour s'assurer de la bonne exécution des ouvrages, - la formalisation de ces vérifications, permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.	

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7. EVALUATION DE CONFORMITE

7.1. Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DONNÉES DE BASE *Bâtiments de classe d'importance II en zone sismique 2 : pas d'application nécessaire de l'EC8.*	SO		

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.2. Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu´ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 à 17 - R4221 à 28)			
CONSTRUCTION & AMENAGEMENTS			
ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS *Code du travail retenu pour les bâtiments accueillant le personnel, militaire ou non (022, 065, 067, 081).*	PM	Pour mémoire	
DISPOSITIONS GÉNÉRALES			
Conception des bâtiments et locaux			
Dispositions pour l'accès de l'extérieur et l'intervention des Services de Secours *Différents bâtiments considérés facilement accessibles au sein du site.*	F		
Isolement vis-à-vis des tiers, compte tenu de la réglementation propre à ces tiers	F		
Effectif *Effectif inférieur à 20p, à l'exception potentiellement du 022, considéré entre 20 et 50p.*	PM	Pour mémoire : il conviendra de confirmer ces hypothèses.	
DEGAGEMENTS			
Unités de passage *Nombre d'issues et d'UP adaptés.*	F		
Conception	F		
Saillies ou dépôt	SO		
Dimensionnement des dégagements *Nombre d'issues et d'UP adaptés.*	F		
Distances maximales à parcourir *Inférieure à 40m en étage.*	F		
Caractéristiques des marches	F		
Répartition et évacuation rapide	F		
Caractéristiques des portes d'évacuation	F		
Caractéristiques des escaliers	F		
Signalisation des dégagements et espaces d'attentes éventuels *Présence de BAES*	F		
Eclairage de sécurité *L'éclairage de sécurité sera réalisé par blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES) et blocs d'ambiance.*	F		
	SO		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
LOCAUX OU SONT ENTREPOSEES OU MANIPULEES DES MATIERES INFLAMMABLES			
DISPOSITIONS CONCERNANT LES BATIMENTS DONT LE PLANCHER BAS DU DERNIER NIVEAU EST SITUE A PLUS DE 8 METRES DU SOL *Bâtiment 088 surélevé au R+1 avec une hauteur du plancher bas du dernier niveau à moins de 8m.*	SO		
DESENFUMAGE			
Locaux concernés			
Escaliers *Bâtiment 022 : obligation de désenfumer l'escalier.*	PM	Pour mémoire	
DISPOSITIONS CONCERNANT LES BATIMENTS DONT LE PLANCHER BAS DU DERNIER NIVEAU EST SITUE A PLUS DE 8 METRES DU SOL	SO		
Désenfumage naturel *Bâtiment 022 : désenfumage de l'escalier par un ouvrant en façade, depuis le niveau RdC par un dispositif de commande dédié.*	F		
CHAUFFAGE, VENTILATION...	F		
GAZ	SO		
INSTALLATIONS ELECTRIQUES (DECRET 2010-1017)	F	Plans, schémas et notes de calculs de dimensionnement à nous faire parvenir en exécution.	
ASCENSEURS	SO		
MOYENS DE SECOURS			
MOYENS D'EXTINCTION			
Extincteurs	PM	Il conviendra de confirmer la mise en oeuvre d'extincteurs dans les différents locaux à charge directe de la Maitrise d'Ouvrage : non décrits dans les pièces.	
ALARME SONORE			
Locaux concernés			
Dispositions par rapport à l'obligation d'une alarme sonore dans les établissements recevant habituellement, plus de 50 personnes *Le bâtiment 022 sera équipé d'un tableau d'alarme de type 4 installé dans le hall au RDC.*	F		
Caractéristiques de l'alarme			
Temps d'autonomie du signal sonore d'alarme générale *Autonomie de l'alarme de 5min.*	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
CONSIGNE	HM	Hors mission	
DISPOSITIONS CONCERNANT LES BATIMENTS DONT LE PLANCHER-BAS DU DERNIER NIVEAU EST SITUE A PLUS DE 8 METRES DU SOL	SO		
GARDE-CORPS - PAROIS VITRÉES			
Garde-Corps & Eléments de protection	F	Avis favorable de principe. Plans d'exécution et justification des fixations à nous faire parvenir avant mise en oeuvre pour avis.	

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.3. Mission TH relative à l´isolation thermique et aux économies d´énergie

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
RE 2020 - BÂTIMENTS AUTRES QUE D'HABITATION			
Examen de la note de calcul, des justificatifs des données d'entrée. Contrôles visuels. *Cohérence entre les données de l'étude thermique et les valeurs d'isolation et coefficients fournis aux CCTP, ainsi que des équipements techniques.*	F		
Examen des résultats de la note de calcul RE2020 *RSEE transmis.* *Bbio 124.8<128.3 , Cep 83.4<116.5, Cep,nr 83.4<102.8, DH 252.7.*	F		
RT ÉLÉMENT PAR ÉLÉMENT			
Enveloppe du bâtiment *Contrôle de la cohérence des isolants et menuiseries vis-à-vis des exigences de la RT élément/élément.*	F		
Installations de chauffage	PM	Pour mémoire : CF RE2020.	
Installations de ventilation	PM	Pour mémoire : Cf RE2020.	

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.4. Mission HYSh relative à l´hygiène et à la santé dans les bâtiments d´habitation

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
GÉNÉRALITÉS	F	Dispositions prévues répondant aux exigences toujours applicables du Règlement Sanitaire Départemental du Rhône.	

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.5. Mission PHA relative à l´isolement acoustique des bâtiments autres que les bâtiments d'habitation

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
BÂTIMENTS AUTRES QUE D'HABITATION NON REGLEMENTES EN ACOUSTIQUE **Référentiel** *Absence de référentiel règlementaire. Le seul texte applicable en Code du Travail ou assimilé est une norme concernant les bureaux, définissant trois niveaux de performance.*	F	Pour mémoire : en l'absence de précision sur le niveau de performance attendue, il est considéré que les dispositions retenues dans le cadre du projet, assez usuelles, sont satisfaisantes.	

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet